



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 2 octobre 2008, à 15 heures
New York

Président : M. Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en espagnol*) : Comme les représentants le savent, l'essentiel du débat de ce jour sera consacré à l'organisation de nos travaux pour les prochaines semaines. La présente session sera courte, soit quatre semaines. Le succès des travaux de la Commission dépendra de l'efficacité dont nous ferons preuve dans l'accomplissement de notre tâche. Je tiens à exprimer ma volonté d'œuvrer avec tous les membres au cours des quatre semaines à venir dans un esprit de coopération, d'efficacité et, surtout, un esprit constructif.

Il va sans dire que c'est pour moi un privilège et un honneur, en ma qualité de représentant d'un pays, le Honduras, et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de présider les travaux de notre importante Commission. Je remercie toutes les délégations de la confiance qu'elles m'ont témoignée. Avec leur plein appui, j'espère mener nos travaux à des résultats fructueux.

Pour la présente session, le Bureau est composé de nos trois Vice-Présidents, M. Miguel Graça du Portugal, M. Ivan Mutavdzic de Croatie et M. Martin Zvachula, des États fédérés de Micronésie, et de notre Rapporteur, M. Coly Seck du Sénégal. Je suis certain que la Commission saura tirer parti de leur sagesse et de leur compétence en matière de désarmement.

Je suis également convaincu que la Commission bénéficiera une fois encore de l'appui du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigés respectivement par M. Sergio Duarte et M. Shaaban Muhammad Shaaban. Enfin et surtout, la Commission pourra compter sur l'aide de M. Jarmo Sareva, Secrétaire de la Première Commission, et de M. Ioan Tudor du Bureau des affaires de désarmement. Tous les deux sont des collègues expérimentés et comptent de longues années de coopération avec la Commission.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : Afin d'examiner les travaux de la Commission à la présente session, je voudrais tout d'abord appeler l'attention sur le document A/C.1/63/1, qui contient une lettre que le Président de l'Assemblée générale, M. Miguel d'Escoto Brockmann, m'a adressée le 19 septembre 2008 pour m'informer qu'à sa 2^e séance plénière l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer pour examen à la Première Commission, durant la présente session, 16 points de l'ordre du jour – points 81 à 96 – relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier qui figurent dans le document A/C.1/63/CRP.1, dont les membres disposent, je rappelle à la Commission que ce document est fondé sur le programme de travail et le calendrier indicatifs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après



adoptés par la Commission le 2 novembre 2007, dans le cadre des efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

La seule modification apportée jusqu'ici a été d'avancer au 16 octobre la date limite de présentation des projets de résolution et de décision. Je reviendrai sur ce point en temps voulu.

Le programme de travail et le calendrier lui-même ont été préparés conformément à la pratique établie et en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives proposées ces dernières années, notamment par l'Assemblée générale dans sa décision 52/416 B, sur la revitalisation des travaux de la Première Commission. J'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

Toutefois, les membres ont pu noter dans le document A/C.1/63/CRP.1 que le mardi de la troisième semaine de la session de fond de la Commission, le 21 octobre pour être plus précis, les séances du matin et de l'après-midi ont été attribuées à la Première Commission. Cela est conforme à l'accord conclu l'année dernière par mon prédécesseur et son homologue de la Quatrième Commission en vue du bon déroulement des travaux de chacune des deux Commissions.

Conformément à la pratique établie, la Première Commission abordera ses travaux de fond le lundi 6 octobre 2008. Le Bureau a recommandé que la Première Commission achève ses travaux au plus tard le 4 novembre. La Commission consacrera donc 24 séances au maximum, y compris la présente séance d'organisation, à l'examen des points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a renvoyés. La Commission devra également examiner son programme de travail provisoire pour la session de 2009 et se prononcer sur la question au titre du point 110 de l'ordre du jour relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. S'agissant du point 119, « Planification des programmes », qui a été renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale afin d'améliorer l'utilité des débats sur les rapports relatifs à l'évaluation, à la planification, à la budgétisation et aux activités de

suivi, nous y reviendrons si l'Assemblée générale renvoie un rapport sur cette question à notre Commission.

Je ferai tout mon possible pour que la Commission achève ses travaux dans les délais prescrits, conformément aux recommandations du Bureau. J'en appelle instamment à la pleine coopération de l'ensemble des délégations en la matière. Je rappelle qu'à la dernière session, la Commission disposait d'un total de 25 séances durant lesquelles elle a examiné 18 questions de l'ordre du jour relatives au désarmement. Je pense donc qu'avec la coopération des membres, nous pourrions nous acquitter de notre tâche dans les délais impartis.

Comme lors des sessions antérieures, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases comme l'indiquent le programme de travail et le calendrier proposés. La première phase – débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale – durera du 6 au 14 octobre et occupera sept séances. La liste continue des orateurs pour cette phase est déjà ouverte, et je sais qu'un certain nombre de délégations s'y sont déjà inscrites. J'invite toutes les autres délégations à faire de même dès que possible afin de commencer le débat général lundi. D'autre part, afin d'utiliser efficacement les ressources qui nous sont allouées, je voudrais demander aux délégations d'avoir l'obligeance de limiter leurs interventions à 10 minutes pour celles intervenant en leur nom propre, et à 15 minutes pour celles intervenant au nom de plusieurs délégations.

À cet égard, et bien qu'avec quelque réticence, j'ai l'intention, pour cette première phase de nos travaux, d'avoir recours au système des « voyants lumineux » tel qu'elle est appliquée à l'Assemblée générale, même pour les chefs d'État. J'inviterai les délégations dont les interventions dépasseraient le temps imparti à fournir l'intégralité de leurs textes sous forme écrite pour qu'ils soient mis en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission et de donner lecture d'une version abrégée au cours du débat général. Quickfirst est à la disposition de toutes les délégations. Nous avons d'ailleurs tenu hier une réunion officieuse d'information à ce sujet.

Je rappelle aux délégations désirant s'inscrire sur la liste des orateurs, qu'une liste continue signifie qu'elles doivent faire tout leur possible pour être prêtes à intervenir éventuellement même une séance plus tôt

qu'elles ne l'avaient initialement prévu. Sur la base du programme de travail et du calendrier publiés sous la cote publiés sous la cote A/C.1/63/CRP.1, j'ai l'intention de clore la liste des orateurs pour le débat général le mardi 7 octobre, à 18 heures.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique structuré consacré aux points de l'ordre du jour ainsi que sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et de la sécurité internationale. Pour toute information préliminaire à l'intention des délégations, un calendrier indicatif fondé sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième phase de ses travaux a été communiqué à toutes les délégations dans le document A/C.1/63/CRP.2.

Cette deuxième phase couvrira la période du mercredi 15 octobre au lundi 27 octobre. Il est prévu d'y consacrer 10 séances. Dans le cas où la Commission aurait terminé son débat général avant la date prévue, c'est-à-dire avant mardi soir 14 octobre, je proposerai d'entamer dès le 14 octobre la phase consacrée à l'examen thématique avec le débat sur le suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa session précédente et la présentation des rapports.

Comme l'indique le document A/C.1/63/CRP.2, c'est au cours de cette deuxième phase thématique qu'il a été prévu de procéder à un échange de vues avec M. Sergio de Queiroz Duarte, Haut Représentant des affaires de désarmement, et avec d'autres responsables de haut niveau sur la situation actuelle dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et du rôle des organisations respectives en la matière. En outre, différentes personnalités invitées interviendront. Comme les années précédentes et comme l'indique le document A/C.1/63/CRP.2, les séances consacrées aux débats thématiques seront divisées en deux parties. La première partie commencera sur le mode officiel avec un groupe ou un orateur invité. Elle sera suivie d'une séance officieuse de questions-réponses. La deuxième partie officielle sera consacrée aux interventions des délégations sur les questions à l'examen, ainsi qu'à la présentation des projets de résolution.

Conformément à la pratique antérieure, le débat consacré au suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa précédente session et à la présentation des rapports qui, conformément au

calendrier, aura lieu le 14 octobre, revêtra un caractère officieux de même que la table ronde sur le désarmement régional prévue le 22 octobre, la table ronde sur les mécanismes de désarmement prévue le 23 octobre et la séance du 27 octobre avec la participation d'organisations non gouvernementales. Je me propose de fournir des explications plus détaillées sur cette deuxième phase des travaux de la Commission vers la fin de la semaine prochaine.

Afin de faciliter les travaux de la Commission et de prévoir des délais suffisants pour les délégations aux fins de consultations et de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour qu'il puisse s'occuper de la préparation des projets de résolution dans toutes les langues officielles, je propose, en accord avec le Bureau, de fixer la date limite pour le dépôt de projets de résolution et de décision au jeudi 16 octobre, à 12 heures. C'est un jour avant la date limite prévue dans le programme de travail indicatif adopté l'année dernière pour la présente session.

Cependant, il convient de disposer du temps nécessaire au traitement et à la traduction des projets de résolution pour que ces documents soient disponibles dès que possible dans toutes les langues officielles et soient examinés par les délégations. J'encourage aussi les membres à présenter leurs projets de résolution et de décision avant la date limite afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leurs capitales les instructions nécessaires et de mener à bien les consultations adéquates sur ces projets, pour que les textes finalement adoptés traduisent le plus haut niveau possible de consensus. La présentation des projets de résolution ou de décision dans les meilleurs délais permettra également à toutes les délégations de formuler des observations sur ces textes durant la deuxième phase de nos travaux prévue à cette fin. Je demande donc à toutes les délégations de respecter strictement la date limite de présentation des projets, c'est-à-dire le jeudi 16 octobre, à 12 heures.

Autre précision importante, il est impératif que les délégations présentent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour examiner les incidences financières sur le budget-programme. Je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission doivent également disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences

d'un projet de résolution sur le budget-programme avant que l'Assemblée ne se prononce sur ce projet.

À cet égard, j'attire l'attention des délégations sur la directive du Comité consultatif figurant dans son premier rapport à l'Assemblée générale (A/63/250). Aux paragraphes 40 et 41 de ce rapport, le Bureau rappelle la résolution 45/248 B sur les procédures à suivre pour les questions administratives et budgétaires. Il réaffirme notamment que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires et réaffirme également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Plus loin, le Bureau attire l'attention de l'Assemblée générale sur l'avis exprimé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne l'emploi de l'expression « dans le cadre des ressources disponibles ». À cet égard, je demande aux délégations de bien vouloir éviter d'utiliser l'expression « dans le cadre des ressources existantes » dans les projets de résolution ou de décision de la Première Commission.

Enfin, la troisième et dernière étape des travaux de la Commission, à savoir la décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du mardi 28 octobre au mardi 4 novembre. Six séances sont prévues à cet effet. L'année dernière, la Commission avait mené à bien cette dernière phase en adoptant 49 projets de résolution et six projets de décision au cours de cinq séances. Je demande donc instamment à toutes les délégations d'en prendre note et je compte sur leur pleine coopération pour que nous puissions nous prononcer sur l'ensemble des projets de résolution et de décision en temps voulu, en particulier sur les projets qui ont des incidences financières sur le budget-programme.

J'ai l'intention de retenir la procédure de vote qui requiert le regroupement des projets de résolution compte tenu des sept catégories convenues énumérées dans la lettre du 5 novembre 2004 adressée par le Président de la Première Commission au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 3 de l'annexe C de la résolution 58/316 relative aux nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ces catégories sont les suivantes : armes nucléaires, autres armes de destruction massive, espace atmosphérique (sous l'angle du désarmement), armes classiques, désarmement et sécurité régionale, autres mesures de désarmement et de sécurité internationale

et mécanismes du désarmement. Je présenterai en temps voulu à la Commission des informations intéressantes particulièrement cette phase finale de nos travaux.

Je suis convaincu que, compte tenu du projet de programme de travail et de calendrier dont la Commission est saisie, nous serons en mesure d'examiner efficacement tout les points de son ordre du jour, en temps voulu et d'achever nos travaux, comme le Bureau le recommande, le mardi 4 novembre 2008.

Je me permets de rappeler aux délégations qu'il convient de faire montre d'un esprit de compromis et de souplesse dans l'application du programme de travail et du calendrier que je viens de mentionner. En d'autres termes, j'invite les membres à faire preuve de l'esprit de coopération le plus large possible et d'une attitude constructive afin de mener nos travaux à des résultats fructueux.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des observations sur le programme de travail et le calendrier tels que proposés dans le document A/C.1/63/CRP.1.

M^{me} Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter non seulement en votre qualité de représentant du Honduras mais également en celle de représentant de notre groupe régional. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je vous serais reconnaissante de nous donner quelques précisions sur la façon dont vous entendez établir la liste des orateurs.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre élection ainsi que tous les membres du Bureau. Vous pouvez être assuré du plein appui de la délégation cubaine dans l'accomplissement de votre tâche. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir fourni des informations détaillées sur la façon dont vous entendez procéder. Je ferai juste une observation à propos de la date limite fixée pour la présentation des projets de résolution, c'est-à-dire le jeudi 16 octobre.

Si j'ai bien compris, les délégations disposeront de moins de temps que par le passé pour présenter officiellement leurs projets de résolution. À notre avis, une telle réduction de temps n'ira pas dans le sens du succès de nos travaux. Bien au contraire, elle ne peut qu'entraver le bon fonctionnement de la Commission. Selon nous, le fait de disposer d'un temps plus réduit

pour présenter les projets de résolution signifie concrètement que les délégations auront plus de difficultés à incorporer dans leurs textes les propositions, suggestions et préoccupations émises par d'autres délégations avant la publication officielle des documents.

Chacun sait que lorsqu'un projet de résolution ou de décision est publié officiellement, il est plus difficile de l'amender. Ma proposition vise donc à reporter la date limite de présentation des projets de résolution du jeudi 16 octobre au vendredi 17 octobre.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des États africains, je voudrais de nouveau vous féliciter et vous assurer de notre soutien. Comme d'habitude, nous coopérerons sans réserve avec vous.

Toutefois, je voudrais également appuyer les propos du représentant de Cuba. La délégation nigériane souhaite demander de disposer de suffisamment de temps pour lui permettre de débattre des importantes questions dont nous sommes saisis. L'année dernière, ne l'oublions pas, nous avons eu à peine le temps de ce faire. Nous commençons à nous poser la question de savoir comment nous pourrions terminer au mieux nos travaux si notre temps est désormais réduit. Cependant, nous ne doutons pas que, grâce à votre sagesse et à votre sagacité bien connues, nous y parviendrons. Comme le disent les Chinois, un voyage de mille kilomètres commence par un simple pas. La délégation nigériane espère que ce sera un pas dans la bonne direction.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je suis très sensible aux témoignages de soutien et de solidarité qui m'ont été apportés. Je me suis engagé, avec l'ensemble des membres, à faciliter dans toute la mesure du possible le travail de la Commission.

Pour ce qui est de la question posée par la délégation mexicaine, nous disposons d'un règlement qui établit la pratique concernant l'inscription des délégations sur la liste des orateurs. À ma connaissance, ce processus est respecté dans tous les organes de l'Assemblée générale. Je voudrais simplement rappeler que la pratique établie est la suivante : bien qu'ils n'aient pas la priorité sur les interventions nationales, les groupes régionaux ont la faculté, étant donné qu'il s'agit de groupes de négociations, de s'exprimer au début des débats généraux, à l'Assemblée générale et dans les grandes commissions. Comme les représentants le savent, il ne

s'agit pas d'une règle gravée dans le marbre mais de la possibilité d'avoir une vue d'ensemble au niveau régional de grands groupes comme, dans le cas présent, l'Union européenne, le Mouvement des pays non-alignés, le Groupe de Rio, le Groupe des 77 et la Chine.

La présidence respectera strictement le règlement intérieur. Cependant, je souhaiterais savoir si la Commission verrait une objection à ce que les groupes régionaux s'expriment au début du débat général pour que nous puissions ainsi entendre des points de vues régionaux. Il ne s'agit pas d'une négociation mais bien plutôt d'un choix. À la lecture du règlement intérieur, nous constatons qu'une délégation nationale peut, dans la mesure où la Commission en est d'accord, s'exprimer au nom d'un groupe régional, tels le Groupe de Rio, le Mouvement des non alignés ou l'Union européenne.

Je respecterai la décision de la Commission à cet égard. Cependant, à dire vrai, je souhaiterais que la Commission examine la possibilité de permettre aux groupes régionaux – même s'il ne s'agit pas de leur donner la priorité – de s'exprimer un peu plus tôt dans le débat général, notamment avant les interventions nationales. En même temps, je propose que l'ordre dans lequel les représentants nationaux se sont inscrits sur la liste soit respecté.

Nous pourrions revenir sur cette question dans quelques instants avant de prendre une décision. Cependant, je souhaiterais savoir si cette question donne satisfaction à la délégation du Mexique.

M^{me} Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous avons pris bonne note des points que vous venez d'exposer. Nous sommes conscients de certaines pratiques en vigueur. Dans le cas présent, la question est que, conformément au règlement intérieur, la liste est établie en fonction de l'ordre d'inscription des délégations. Le règlement ne fait pas de distinction entre les groupes régionaux, d'autres types de groupes ou de sous-groupes et les représentants nationaux.

Nous avons examiné les points que vous avez soulevés. Bien qu'il puisse être utile d'entendre d'abord les interventions régionales, notre règlement intérieur a établi une pratique qui s'est révélée efficace. L'Assemblée s'en inspire. À l'évidence, si cette pratique a existé et a été suivie dans d'autres circonstances et d'autres instances, cela ne signifie pas que la délégation du Mexique entend changer le

règlement de l'Assemblée générale pour ce cas particulier. Je tiens à apporter cette précision car certains pourraient penser que notre délégation figure en tête de la liste des orateurs. Tel n'est pas le cas. Notre souhait est de défendre le règlement intérieur de l'Assemblée, et c'est pourquoi nous entendons nous conformer à ce qui est indiqué.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons pris note des préoccupations exprimées par la représentante du Mexique.

En ce qui concerne la deuxième question, soulevée par notre ami de la délégation cubaine, je voudrais rappeler ce qui suit et, surtout, lancer un appel. Nous ne sommes pas en train de modifier substantiellement le rythme de la présentation des projets de résolution. Nous opérons simplement un changement de six heures. Dans le document A/C.1/62/2, c'est-à-dire le programme de travail de la Première Commission pour 2007, la date limite de présentation des projets de résolution était fixée au mercredi 17 octobre 2007, à 18 heures. Cette année, cette date est fixée à 12 heures. Si ces six heures constituent réellement un obstacle à la fluidité de nos travaux et au processus de négociation des projets de résolution, nous pouvons en tenir compte.

Cela dit, je souhaite rappeler qu'il s'agit d'un programme de travail – d'un plan, d'une estimation. Nous pouvons aller plus vite et même terminer avant la date limite. D'un autre côté, si des cas exceptionnels se présentent et que nous ayons à reporter la présentation d'un projet de résolution de quatre ou six heures, rien ne s'oppose, selon moi, à faire preuve de flexibilité. De toute façon, je pense qu'il s'agirait d'une exception et non d'une règle si elle devait s'appliquer à la négociation et à la présentation de projets de résolution.

Une fois encore, je voudrais demander à la délégation de Cuba si cette explication lui convient et si elle estime acceptables la date et l'heure proposées.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, la suggestion que j'ai faite de reporter au vendredi 17 octobre la date limite de présentation des projets de résolution s'inscrit dans la pratique suivie par notre Commission lors des précédentes sessions. L'année dernière, je le rappelle, j'avais expliqué que la date limite fixée pour notre programme de travail n'était pas appropriée. Un certain nombre de projets de résolution avaient été présentés relativement tard. Monsieur le Président, j'apprécie la souplesse

dont vous avez fait montre à l'égard de la suggestion de Cuba dont l'objet est de faciliter le déroulement de nos travaux. Je souhaite que notre suggestion soit prise en considération.

Ma délégation apprécie grandement votre esprit de coopération et espère que cette proposition, dont le but n'est pas d'alimenter la controverse mais bien plutôt de permettre à nos travaux de se poursuivre efficacement, sera acceptée par toutes les délégations. Monsieur le Président, je vous remercie de la souplesse dont vous avez fait preuve à l'égard de notre proposition.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le fait est que j'entends faire preuve de souplesse et d'esprit de coopération. Telle a été ma position depuis le début. C'est pourquoi nous pouvons, je pense, adopter le projet de programme de travail comme indiqué. La Commission fixe son propre règlement et, si cela paraît nécessaire, nous pouvons alors examiner la possibilité de reporter la date limite.

La délégation du Nigéria a exprimé des préoccupations identiques à celles de la délégation de Cuba. Je pense donc que nous devons réellement en tenir compte, mais je me demande si nous pouvons adopter ce programme tel quel et, en même temps, maintenir une attitude de souplesse. En ma qualité de Président, j'ai sans nul doute à cœur de maintenir cet esprit de souplesse lorsque la situation le requiert.

M^{me} Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je regrette d'avoir à intervenir de nouveau, mais je ne voudrais pas que mon silence soit mal interprété. Une fois encore, je souhaiterais avoir des éclaircissements sur la façon dont la liste des orateurs sera établie. Selon nous, la liste devrait être élaborée conformément à notre règlement. Monsieur le Président, avant de se prononcer sur le programme de travail, ma délégation aimerait savoir de façon précise comment vous comptez établir la liste des orateurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Comme, je pense, nous l'avons déjà indiqué, nous suivrons le règlement de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail et le calendrier figurant dans le document A/C.1/63/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'attire maintenant l'attention des délégations sur les règles et

recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des grandes commissions, notamment celles figurant dans la décision 34/401 et plus particulièrement les dispositions ayant trait aux explications de vote, aux droits de réponse et aux questions budgétaires et financières. J'ai l'intention de les appliquer, avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services alloués à la Commission, je compte, avec la pleine coopération des membres, commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement.

Je voudrais également attirer l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé « Élection des membres des Grandes Commissions » ainsi que sur l'article 99 a) du règlement de l'Assemblée tel qu'amendé par la résolution 56/509 du 10 juillet 2002. Il se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Au regard de ce qui précède, je propose que la Première Commission, conformément à la résolution que je viens de mentionner, examine cette question en mai ou juin 2009, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Ainsi, bien que nous ayons à peine commencé nos travaux, nous parlons déjà de l'élection d'un nouveau Président.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, comme cela a été souligné à la réunion technique d'information organisée hier par le Secrétariat, nous procédons actuellement à la présentation électronique des projets de résolution et des projets de décision à la présente session. Des informations pertinentes et des projets de résolution préformatés sont disponibles sur le site Web Quickfirst de la Première Commission.

Toutes les questions relatives à cette nouvelle façon de procéder pourront être adressées au Secrétariat.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Première Commission qui va informer la Commission de certaines questions ayant trait à la procédure.

M. Sareva (Secrétaire de la Première Commission) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais réaffirmer l'engagement du Secrétariat à aider les délégations afin d'assurer le bon déroulement des travaux de la Première Commission.

Comme les membres se le rappellent, à la réunion officieuse tenue hier nous avons fourni des informations concernant la procédure. Je n'ai pas l'intention d'y revenir entièrement mais plutôt de souligner certains points essentiels. Comme nous l'avons indiqué à cette réunion d'information, le Secrétariat continue d'appuyer le site Web Quickfirst consacré à la Première Commission. Nous encourageons les délégations à utiliser ce site qui, nous l'espérons, emportera l'adhésion de la Première Commission. M. Sergei Cherniavsky, qui a fourni hier les informations concernant Quickfirst, continuera d'être le contact du Secrétariat pour toutes les questions relatives au site.

Je voudrais également attirer l'attention sur le document polycopié dont disposent les délégations, et qui traite du nouveau système de présentation électronique des projets de résolution et des projets de décision.

Comme les délégations l'ont entendu hier à la réunion d'information, nous disposons maintenant d'un nouveau procédé de présentation électronique dont je rappellerai les principaux points. Tout d'abord, les délégations pourront présenter des versions électroniques de projets de résolution et de décision à l'adresse électronique qui leur a été communiquée et qui figure également sur le document polycopié : 1cdraft@un.org. Les projets doivent, dans toute la mesure du possible, être accompagnés d'une copie scannée de la liste des signatures des principaux auteurs du projet. La copie sur papier de la liste avec les signatures originales devra être communiquée au secrétariat soit le jour même soit le lendemain. Le message électronique accompagnant le projet devra également préciser si ce projet est ouvert ou non à des auteurs supplémentaires.

Pour toutes les questions d'ordre technique concernant la présentation des projets, les délégations

peuvent contacter M. Cherniavsky pour obtenir de l'aide à ce sujet. La destinataire de tous les projets de résolution et de décision transmis par courrier électronique est M^{me} Tatyana Shestakova.

Le document dont disposent les délégations vise à être un outil utile. Il indique aux délégations la marche à suivre pour mettre en application ce nouveau processus de présentation électronique. Nous y avons même inclus des boîtes pour que les délégations puissent procéder au fur et à mesure à des vérifications.

Lorsque les projets initiaux et les listes d'auteurs auront été transmis, le secrétariat conservera une copie sur papier de la liste des auteurs qui sera ouverte à de nouveaux parrainages et sera disponible dans la salle de conférences durant les séances et dans la salle S-2977, le Bureau du secrétariat de la Première Commission, en dehors des séances. Autre alternative, la délégation auteur du projet pourra conserver la liste originale et la communiquer à une date ultérieure. Afin d'éviter toute erreur ou malentendu, le secrétariat préférerait disposer d'une seule liste originale pour

chaque projet de résolution. Toutes les questions concernant les listes d'auteurs pourront être adressées à M^{me} Emer Herity.

Enfin, en ce qui concerne la liste des participants, je demanderai de nouveau aux membres de bien vouloir communiquer au secrétariat la liste des délégations à la Première Commission aussi rapidement que possible. La date limite pour le traitement de la liste des délégations est fixée au jeudi 9 octobre et sera publiée le 16 octobre. Toute présentation faite au-delà de cette date sera publiée, comme les années précédentes, sous forme d'addendum, après la session de la Commission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Ainsi qu'il a été décidé, la Commission commencera ses travaux le lundi 6 octobre, à 10 heures, ici même, dans la salle de conférences 4. J'attends avec intérêt de travailler avec tous les collègues de la façon la plus constructive possible.

La séance est levée à 16 h 5.